



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

*L'ESSENTIEL*

# LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

**Votre accompagnement  
social en santé**



**Il vous aide en cas :**



**d'arrêt de travail et  
de difficultés à reprendre  
votre activité professionnelle**



**de maladie entraînant  
des difficultés dans  
votre quotidien**

# EN PRATIQUE

## Vous avez été redirigé vers le service social de l'Assurance Maladie :



- Un rendez-vous va vous être proposé avec un assistant de service social soumis au secret professionnel.



- Après un diagnostic de votre situation, un accompagnement adapté à vos besoins vous sera proposé.

## L'accompagnement qui vous est proposé n'est pas obligatoire et prendra fin :



- Lorsque vous n'en aurez plus besoin.



- Dès que vous le souhaitez.

## Notes :

---

---

---

---

---

---

---

---



## Et sur ameli.fr...

Retrouvez toutes les informations relatives au service social sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Pour contacter le service social

de l'Assurance Maladie : **3646**

Service gratuit  
+ prix appel

dites « service social »